



DAREIC/17-761-356 du 04/12/2017

## ECHANGES ET ACTIONS DE FORMATION A L'ETRANGER : ANNEE 2018-2019

Référence : BO n° 35 du 19 octobre 2017

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : DAREIC - Tel : 04 42 91 72 78 - Fax : 04 42 91 72 82 - Mail : ce.dareic@ac-aix-marseille.fr

Les professeurs du second degré souhaitant bénéficier d'un stage de perfectionnement en langue ou d'un séjour professionnel doivent retirer un dossier de candidature sur le site internet du CIEP. **(date limite 19 janvier 2018)**

### **A - Enseignement public : Programmes pour les enseignants du premier degré exclusivement :**

#### **a1 - Echange franco-allemand**

Le formulaire de candidature complété par le candidat (annexe 4C) est transmis à l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription pour avis à la date indiquée au niveau académique. Le candidat est susceptible d'être convoqué à un entretien de motivation par le rectorat.

- inscription du candidat sur le site Eduscol dans la rubrique « Europe et Monde » (<http://eduscol.education.fr/cid52926/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html>) et envoi du dossier à l'IEN de circonscription
- transmission par l'IEN de circonscription après avis à l'IA-DASEN pour décision pour le **15 janvier 2017**
- transmission par l'IA-DASEN à la DAREIC des candidatures retenues pour le **22 février 2018**
- transmission par la DAREIC des dossiers à la DGESCO pour le **7 mars 2018**

#### **a2 - Échange poste pour poste avec le Québec**

- **Du 20 octobre au 15 décembre 2017**

Dépôt des candidatures en ligne et impression du dossier papier complet (dossier accompagné de ses annexes 1, 2, 3) à compléter par le directeur d'école (annexe 1 du dossier poste pour poste).

<http://www.ac-amiens.fr/postepourposte-quebec/>

- **18 décembre 2017**

Envoi par la Dareic d'Amiens aux Dareic des académies des candidats de la liste des dossiers déposés.

- **22 décembre 2017**

Transmission par le directeur d'école du dossier de candidature papier complet à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription pour avis (annexe 2 à compléter).

- **29 janvier 2018**

Transmission du dossier complet à l'IA-Dasen du département concerné pour décision (annexe 3 à compléter).

Ce dernier est chargé de classer les dossiers par ordre de priorité avant de les transmettre à la Dareic de l'académie des candidats.

- **2 février 2018**

Transmission par la Dareic de l'académie du candidat, sous couvert du recteur, de l'ensemble des dossiers de candidature à la Dareic d'Amiens.

Télé-versement en ligne par le candidat de sa notice d'hébergement et des pièces justificatives.

- **2e quinzaine de février**

Phase de sélection (entretiens téléphoniques ou webconférence) des candidats présélectionnés.

- **5 mars 2018**

Proposition d'affectation envoyée aux candidats retenus.

- **12 mars 2018**

Date limite de confirmation de l'acceptation de l'échange par le candidat.

**B - Enseignement public : programme pour les enseignants des premier et second degrés :**

<http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>

**b1 - Stages de perfectionnement en langue :**

**procédure pour le 1<sup>er</sup> degré :**

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP puis transmission des dossiers papier à l'IEN de circonscription pour avis pour le **19 janvier 2018**
- transmission des dossiers par l'IEN de circonscription, à l'IA-DASEN pour le **26 janvier 2018**
- transmission par l'IA-DASEN des dossiers au CIEP pour le **23 février 2018**

**procédure pour le 2<sup>nd</sup> degré :**

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP et transmission du dossier papier au chef d'établissement pour avis pour le **19 janvier 2018**
- transmission du dossier papier par le chef d'établissement au secrétariat des IA-IPR/IEN-ET pour avis pour le **5 février 2018**
- transmission par le secrétariat des inspecteurs à la DAREIC pour avis pour le **21 février 2018**
- transmission par la DAREIC des dossiers papiers des candidats (revêtus de tous les avis hiérarchiques) au CIEP pour le **23 février 2018**.

**Attention les candidatures reçues à la DAREIC sans avis hiérarchiques du chef d'établissement ou de l'inspecteur ne seront pas traitées.**

**C - Enseignement public : programme pour les enseignants du second degré exclusivement :**

**c1 - Séjours professionnels (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni)**

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP : <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels> et transmission du dossier papier au chef d'établissement pour avis pour le : **25 mars 2018** (date limite des inscriptions en ligne sur le site du CIEP).
- envoi du dossier par le chef d'établissement, au secrétariat des inspecteurs (IA-IPR ou IEN-ET/EG) pour avis pour le **6 avril 2018**
- transmission par le secrétariat des inspecteurs à la DAREIC pour avis pour le **25 avril 2018**
- transmission par la DAREIC des dossiers papiers des candidats au CIEP pour le **2 mai 2018**

**Attention les candidatures reçues à la DAREIC sans avis hiérarchiques du chef d'établissement ou de l'inspecteur ne seront pas traitées**

**c2 - Accueil d'enseignants européens (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni) dans un établissement public du second degré en France.**

Les établissements scolaires français peuvent également accueillir un collègue européen pour une durée de deux semaines. Les enseignants étrangers candidats, devront de leur côté procéder à leur inscription auprès de l'organisme gérant ce programme dans leur pays.

[Procédure de candidature pour les établissements français](#)

L'inscription se fait en ligne sur le site du CIEP <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels>

Les établissements candidats sont invités à consulter l'annexe 2.- B.1.

Dates limites :

Inscription en lignes : **1<sup>er</sup> avril 2018**

Transmission des dossiers de candidature au Ciep, avec copie à la dareic : **2 mai 2018**

**D - Enseignement public et privé sous contrat : programme pour les enseignants des premiers et second degrés et les professeurs de français langue étrangère (Fle) :**

**d1 - Codofil : séjour en Louisiane**

**Procédure de transmission des dossiers de candidatures pour le 1<sup>er</sup> degré :**

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP transmission du dossier papier à l'IEN de circonscription pour avis pour le **19 janvier 2018**
- transmission des dossiers par l'IEN à l'IA-DASEN **pour le 26 janvier 2018**
- transmission des candidatures revêtues des avis hiérarchiques par l'IA-DASEN au CIEP + copie pour information à la DAREIC pour le **23 février 2018**

**Procédure de transmission des dossiers de candidatures pour le 2<sup>nd</sup> degré :**

- inscription en ligne du candidat sur le site du CIEP transmission du dossier papier à l'IEN de circonscription pour avis pour le **19 janvier 2018**
- transmission du dossier papier au chef d'établissement pour avis et transmission des dossiers de candidatures\_ (revêtus de l'avis hiérarchique) par le chef d'établissement au secrétariat des IA-IPR pour le **26 janvier 2018**
- transmission des dossiers de candidatures (revêtus des avis hiérarchiques) par le secrétariat des IA-IPR à la DAREIC pour le **16 février 2018**
- transmission des candidatures revêtues de tous les avis hiérarchiques par la DAREIC au CIEP pour le **23 février 2018**.

**Attention les candidatures reçues à la DAREIC sans avis hiérarchiques ne seront pas traitées.**

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*